# INACS

Des formations gagnantes pour tous les salariés



# GUIDE DE LA FORMATION LA CONTROL DE LA FORMATION LA CONTROL DE LA FORMATION LA CONTROL DE LA CONTROL



## **SOMMAIRE**

LE SYNDICAT ET SES MISSIONS	
• Découverte de la FGTA-FO	P7
• Le délégué syndical et ses missions	P8
• Le représentant du personnel, les bases pratiques	P9
• L'entretien disciplinaire	P10
Le CSE et le syndicat face aux restructurations	P11
• Les élus face aux risques psychosociaux	P12
• Les élus et les régimes de santé et de prévoyance	P13
LE CSE	
• Formation obligatoire des membres du Comité Social et Économique (CSE) - 2 jours	sP15
• Formation obligatoire des membres du Comité Social et Économique (CSE) - 5 jours	
• Le secrétaire du Comité Social et Économique (CSE)	P17
• La trésorerie du Comité Social et Économique	P18
Le représentant de proximité	P19
LA SANTÉ DES SALARIÉS	
<ul> <li>Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formation obligatoire des élus du CSE pour les entreprises de 11 à 299 salariés (3 jours)</li> </ul>	P21
<ul> <li>Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formation obligatoire dans les entreprises de 300 salariés et plus (5 jours)</li> </ul>	P22
• Le référent en matière de lutte contre le Harcèlement sexuel	
• La prévention des risques psychosociaux au travail	
• Le référent pour l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap	P25
• Sensibilisation à la notion de handicap et à l'accueil des personnes	
en situation de handicap	
Acquérir les bases en prévention des risques professionnels	
La prévention des risques biologiques	
Analyse d'un accident du travail, l'arbre des causes	
• Le document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	
Introduction à l'ergonomie	P31
LA COMMUNICATION	
Réseaux sociaux, les bases pour comprendre et les utiliser	P33
• La communication écrite	
Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant votre voix	
• Améliorer ses capacités d'expression orale et apprendre à désamorcer le conflit	P36

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services - 15 Avenue Victor Hugo, 92170 Vanves - Tél : 01 86 90 43 79 secretariat@ inacs.fr - Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° Siret : 403828023 00024 – TVA : FR 549403828023 - © INACS DS 2020 v1.



## ÉDITO

## **VOICI TOUT CE QUE LA FORMATION SYNDICALE VA VOUS APPORTER CETTE ANNÉE...**



**LE MOT DE**MICHEL ENGUELZ

L'avenir des salariés de nombreux secteurs d'activité s'est obscurci.

Dans les filières du tourisme, des loisirs, de la restauration, du commerce de détail, des services, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui disparaissent, favorisant le développement d'une économie toujours plus digitalisée. Face au chômage et à la pauvreté gagnant chaque jour du terrain, la question sociale va devoir prendre toute sa place dans notre société.

Les représentants du personnel sont mis à rude épreuve et ils doivent faire preuve de courage et de compétence pour assurer leurs missions dans ces conditions difficiles. Certains élus sont déjà arrivés à mi-mandat et pourtant un trop grand nombre d'entre vous n'ont pu bénéficier des formations (obligatoires pour certaines), auxquelles ils ont droit.

L'objectif de l'INACS est de former, dans les meilleures conditions, les élus tout au long de l'année 2021.

Il vous faut réagir rapidement et planifier au plus vite les formations obligatoires des membres des Comités Sociaux et Économiques (CSE) sur la partie économique et sur la Santé au travail (CSSCT), avant le renouvellement de vos mandats. Il faut aussi privilégier les formations des secrétaires et des trésoriers des CSE, leur rôle et leurs missions sont importants.

Le programme des sessions 2021 de l'INACS que vous avez entre les mains est complet et vous propose des formations supplémentaires pour la protection des droits et de la santé des salariés. Vous y trouverez aussi des formations pour les délégués et représentants syndicaux, afin d'améliorer l'expression orale, écrite et juridique.

C'est à vous d'agir et l'équipe de l'INACS est à vos à côtés. Une équipe à votre écoute, disponible et engagée pour réaliser vos demandes et faire vivre votre droit à la formation, aujourd'hui et demain.

> Michel Enguelz Directeur de l'INACS

## **POUR CONTACTER L'INACS**

Soit par téléphone au 01 86 90 43 79 Soit par mail à secretariat@inacs.fr ou consulter notre site www.inacs.fr





## LES MODALITÉS DE LA PRISE

## > LE MAINTIEN DE SALAIRE

Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.

## • Article L. 2145-6 du Code du travail

Il est désormais rédigé comme suit : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération ».

Le salaire et les cotisations sociales afférentes doivent être intégralement maintenus sur le bulletin de salaire.

Ces nouvelles règles s'appliquent « aux rémunérations correspondant à un congé de formation économique, sociale et syndicale effectué postérieurement à sa publication », c'està-dire depuis le 23 septembre 2017.

## Article L.2145-7 - Article L. 2145-7 du Code du travail

La durée totale des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut excéder douze jours. Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demijournée.

## > UTILISATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Concernant la participation du CSE, celui-ci résulte des dispositions du Code du travail, il permet notamment aux élus titulaires du CSE de bénéficier de 5 jours de formation économique (art. L.2315-63) et selon la taille de l'entreprise de 3 à 5 jours de formation dans le domaine de "la santé, sécurité et condition de travail" (art. R.2315-9) pour l'ensemble de la délégation du personnel (art. R. 2314-1).

Le coût et les frais de stage sont imputés sur le budget de fonctionnement, l'employeur a en charge le maintien des salaires pour la formation économique.

Pour "la santé, sécurité et condition de travail", l'employeur prend aussi en charge les frais de déplacement et de séjour (art. R. 2315-20).

Il est possible de prévoir, dans le règlement intérieur du comité, une ligne qui prévoit un pourcentage du budget qui prendra en charge les élus suppléants et représentants syndicaux au CSE. En effet, le maintien du salaire, par l'employeur, des membres suppléants du comité participant à une formation économique et sociale n'est pas prévu par le Code du travail.

Les Comités sociaux et économiques peuvent aussi allouer sur leurs budgets des oeuvres sociales des indemnités aux salariés partant en congé de formation syndicale, sans aucune distinction entre eux.

## EN CAS DE REFUS DE L'EMPLOYEUR

Le salarié peut assister à la formation en utilisant ses heures de délégation. En dernier recours, le salarié peut se rapprocher de son syndicat pour une éventuelle prise en charge des coûts de la formation.



Renseignez-vous sur les modalités de prise en charge applicables au sein de votre entreprise (convention de formation droit syndical...). Pour toute question, contactez votre centre de formation INACS.



## **EN CHARGE DE LA FORMATION**

## • LA COMMISSON SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

## Prise en charge de l'entreprise :

- Frais de transports et d'hébergement
- Coût pédagogique
- Salaire des stagiaires

## • LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

## Prise en charge de l'entreprise :

- Frais de transports et d'hébergement
- Salaire des stagiaires

## Prise en charge du CSE (fonctionnement):

- Coût pédagogique

Sauf accord plus favorable de l'entreprise

## • LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL

## Prise en charge de l'entreprise :

- Frais de transports et d'hébergement
- Coût pédagogique
- Salaire des stagiaires

## • AUTRES FORMATIONS ÉCONOMIQUES SOCIALES ET SYNDICALES

## Prise en charge de l'entreprise :

- Salaire des stagiaires

## Prise en charge du CSE (fonctionnement):

- Coût pédagogique
- Frais de transports et d'hébergement



## **COMMENT S'INSCRIRE?**

## • INSCRIPTION EN LIGNE :

Rendez-vous sur: www.inacs.fr

INSCRIPTION PAR MAIL

secretariat@inacs.fr

Attention : pour la bonne organisation et la réussite de votre stage, toute demande d'inscription doit nous parvenir 2 mois minimum avant la date du début de la formation.

La demande d'autorisation d'absence doit être adressée à votre employeur au moins 1 mois avant la date du stage.











# LE SYNDICAT ET SES MISSIONS







## **DÉCOUVERTE DE LA FGTA-FO**

### **O PUBLIC VISÉ**

- · Membres du Comité social et économique
- · Délégués et représentants syndicaux

## O OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les origines et l'histoire du mouvement syndical
- Identifier les grandes avancées et conquêtes syndicales
- Connaître la FGTA-FO, ses valeurs, ses acteurs et ses services

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les spécificités de Force Ouvrière
- Comprendre la négociation et la hiérarchie des normes
- · Connaître l'équipe fédérale
- Développer l'audience du syndicat

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME			
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30	9h00 – 10h30	
L'historique et le contexte général au 19º siècle La création du mouvement syndical	Force Ouvrière 1947 : la naissance de FO Les grands personnages FO et de la FGTA : de Léon Jouhaux à Yves Veyrier	La création de la FGTA-FO Les valeurs de la FGTA-FO Les Secteurs d'activité de la fédération L'équipe fédérale et les secrétaires fédéraux	
10h45 – 12h15	10h45 – 12h15	10h45 – 12h15	
Du syndicat unique à la création des syndi- cats majeurs Les grandes dates des négociations syndi- cales	La loi sur la représentativité et ses conséquences pour les syndicats La hiérarchie des normes et les impacts pour la négociation collective	Les services aux adhérents : la Plateforme avantage	
13h45 – 15h15	13h45 – 15h15	13h45 – 15h15	
Les différents mandats syndicaux Le fonctionnement syndical et la cotisation syndicale	L'importance de la relation humaine et de la posture du délégué syndical S'organiser à titre individuel et la force du travail d'équipe	La charte des valeurs de la FGTA-FO l'INACS, la formation des adhérents La formation, un enjeu spécifique Les programmes de formation	
15h30 – 17h00	15h30 – 17h00	15h30 – 17h00	
Le service juridique fédéral et son équipe au service des adhérents Les experts au service de la FGTA et de ses syndicats	Le service communication fédéral au service des adhérents La communication fédérale et les réseaux	Conclusion du programme de formation Synthèse collective et individuelle	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

- Durée totale: 3 jours, soit 21 heures
- **Horaires :** matin : 09h00 12h30 / après-midi : 13h30 17h00
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12
- Lieu: INACS 15 Avenue Victor Hugo 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 100 € HT/jour/stagiaire

Soit 360 € TTC les 3 jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS

## **D** PUBLIC VISÉ

- · Les délégués syndicaux
- · Les représentants syndicaux
- · Toute personne intéressée par le droit syndical

## **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES**

- Maîtriser le fonctionnement d'un syndicat de salariés
- Maîtriser la fonction de délégué syndical

### À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et construire son action avec les adhérents et les salariés
- S'informer et communiquer pour fédérer
- · Construire des outils d'action

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de **I'INACS**

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30	
Maîtriser les règles et le fonctionnement d'un syndicat dans les organisations	Structurer un projet (élection, négociation) et mettre en place un plan de travail	
10h45 - 12h15	10h45 - 12h15	
Analyser les différences entre le secrétaire et le délégué syndical Prendre en compte les demandes et les reformuler	Construire des messages «mobilisateurs» et s'assurer de leur diffusion Construire des outils et un réseau pour suivre l'actualité sociale et économique	
13h45 - 15h15	13h45 – 15h15	
Mobiliser les adhérents et les salariés sur les actions du syndicat	Communiquer sur les résultats : affichage, permanence et autres	
15h30 - 17h00	15h30 - 17h00	
Rencontrer l'employeur et négocier avec lui Informer et présenter la situation et les projets de l'entreprise	Constitution d'un fonds documentaire règlementaire et d'une sitographie Évaluation de la session	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- · Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## PRIX DE LA PRESTATION

### 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

**O** DÉLAI D'ACCÈS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL, LES BASES PRATIQUES

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique.
- · Les délégués et représentants syndicaux.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Différencier les missions des élus et des mandatés en entreprise
- · Connaître les notions de base sur les relations collectives du travail

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le rôle du syndicat dans l'entreprise en 2021
- Connaître les attributions du CSE et son organisation
- Comprendre les relations avec la direction de l'entreprise
- · Différencier les missions, les moyens des élus et des mandatés
- · Maîtriser la protection des représentants du personnel et ses limites

• Comprendre l'importance de la reconnaissance des compétences

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 – 10h30	9h00 - 10h30	
Présentation croisée sur le thème de la session, votre parcours et vos objectifs	L'exercice de vos missions dans l'entreprise, vos ressources et moyens	
10h45 – 12h15	10h45 - 12h15	
Le syndicat dans l'entreprise depuis 1884 Le délégué syndical, le négociateur	L'affichage, le local, les réseaux sociaux, la communication avec les salariés	
13h45 – 15h15	13h45 - 15h15	
Du CE (1945), au CSE (2020) Le secrétaire du CSE, l'animateur	Parcours professionnel et discrimination syndicale, quelques éléments d'action	
15h30 – 17h00	15h30 – 17h00	
Les commissions du CSE	Faire reConnaître vos compétences	
Le bureau du syndicat	La VAE, le bilan de compétence	
Synthèse de la journée	Synthèse de la session	

## **DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

- Durée totale: 2 jours, soit 14 heures
- Horaires: matin: 09h00 12h30 / après-midi: 13h30 17h00
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12
- Lieu: INACS 15 Avenue Victor Hugo 92170 Vanves

## **O** ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

### **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## L'ENTRETIEN DISCIPLINAIRE

## **D** PUBLIC VISÉ

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

· Assister un salarié lors d'un entretien disciplinaire

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Accompagner un salarié à sa demande lors de l'entretien disciplinaire
- Clarifier le pouvoir disciplinaire de l'employeur et faire respecter les procédures
- · Identifier les sanctions applicables et les recours possibles du salarié

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Présentation de l'agenda de la formation Travail théorique sur l'entretien disciplinaire : • procédures et sanctions • convocation	
10h45 – 12h15	Préparation et déroulement de l'entretien Aide au salarié convoqué en tant qu'élu ou délégué syndical Suite de l'entretien	
13h45 – 15h15	Mises en situation de l'entretien disciplinaire avec les stagiaires Analyse des mises en situations Partage de bonnes pratiques	
15h30 – 17h00	Mises en situation de l'entretien disciplinaire avec les stagiaires Analyse des mises en situations Partage de bonnes pratiques Analyse de la journée	

## **D** DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00
 Nombre de stagiaires prévu: minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 234 € TTC, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **©** RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

### O DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE CSE ET LE SYNDICAT FACE AUX RESTRUCTURATIONS

Plans de départs volontaires (PDV), Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), Ruptures Conventionnelles Collective (RCC), Accords de Performance Collective (APC), Congés de Fin de Carrière.

## **PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les différents outils juridiques de la restructuration d'entreprise
- · Limiter les dommages sociaux, par la négociation active

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- · Analyser et comprendre les informations économiques
- · Maîtriser les éléments de la GPEC
- · Utiliser les dispositifs visant à maintenir l'emploi
- S'appuyer sur les compétences et les moyens de l'expert
- · Informer les salariés sur leurs droits

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIOUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Présentation croisée sur le thème de la session, parcours et objectifs Les divers outils de restructuration hors procédure de licenciement économique	
10h45 – 12h15	Les différentes étapes d'un PSE, de la négociation à la consultation La gestion du temps et la planification, la méthode GANTT	
13h45 – 15h15	Le travail documentaire et son analyse, construire son expertise pour un PDV Le recours à un expert, élaborer votre cahier des charges	
15h30 – 17h00	La RCC et le licenciement économique, étude des différences Synthèse de la journée, votre plan d'action	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **DEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire,

Soit 234 € TTC, par stagiaire.

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.comm

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## **D** PUBLIC VISÉ

- · Tous les représentants du personnel ou les militants syndicaux
- · Les secrétaires de fédérations syndicales

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Comprendre ce qu'impliquent les RPS pour un élu,
- · Appréhender des méthodes d'analyse sur les RPS,
- Apprendre à analyser la situation d'un élu, votre situation.
- · Mettre en place des plans d'action

## **O OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- La prévention des risques psychosociaux (RPS), une méthodologie d'intervention
- · Les élus et les risques psychosociaux (RPS), vos actions
- · Le travail des élus, état des lieux

- · L'organisation du travail des élus, un caractère spécifique
- · Une méthode d'analyse, «situation problème»
- La définition des risques psychosociaux (RPS) dans une organisation

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratique sur mesure.
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **O** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 – 11h00	9h00 – 11h00	
La prévention des RPS, une méthodologie d'intervention	Une méthode d'analyse, « situation problème »	
11h30 – 12h15	11h30 - 12h15	
Les élus et les RPS, vos actions	La définition des RPS dans une organisation	
13h45 – 15h15	13h45 - 15h15	
Le travail des élus, état des lieux	L'élaboration de plans d'action	
15h30 – 17h00	15h30 – 17h00	
L'organisation du travail des élus, un caractère spécifique	Synthèse individuelle de la session	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

• **Horaires**: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **O** ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **O** DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- · Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire,

Soit 588 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LES ÉLUS ET LES RÉGIMES DE SANTÉ ET DE PRÉVOYANCE

## **D** PUBLIC VISÉ

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les fondamentaux des contrats santés et prévoyance
- Mettre en œuvre les contrats dans l'entreprise et assurer leur suivi

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- · Suivre la gestion du régime de santé
- · Analyser les comptes du régime
- · Améliorer les garanties du régime
- · Informer les ayants droits

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30	
Le contexte général de la protection sociale Les différents acteurs de la protection sociale	Les régimes complémentaires, Les dispositions habituelles de couverture	
10h45 – 12h15	10h45 - 12h15	
Les différents moyens à mettre en place Le régime complémentaire	Les garanties et services additionnels (Le haut degré de solidarité)	
13h45 - 15h15	13h45 - 15h15	
L'environnement Sécurité sociale	Le suivi du régime de santé par le CSE et sa communication aux salariés	
15h30 – 17h00	15h30 - 17h00	
La protection sociale de base	Les commissions de suivi, le reporting Les comptes de résultats Évaluation de la session	

## **DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

• **Horaires**: matin: 09h00 – 12h30 / après-midi: 13h30 – 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

### ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **© DEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire,

Soit 468 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION











# LE CONSEIL SOCIAL ET ÉCONOMIQUE







## FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) - 2 JOURS

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Comprendre le rôle de l'élu du CSE
- · Maîtriser les bases juridiques des missions du CSE
- Maîtriser et valoriser les missions de l'élu au CSE
- Organiser et coordonner les travaux du CSE

### À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les attributions du CSE et son fonctionnement
- · Rédiger des réclamations individuelles et collective

- · Prendre la parole aux réunions du CSE
- Organiser et partager les rôles au sein de son équipe CSE

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h - 12h15	9h - 12h15	
Qu'est-ce que le CSE ? Expliquer et sensibiliser pour une organisation efficace La réglementation des heures de délégations et de leur usage. Le règlement intérieur et son importance Les budgets du CSE	Exercice pratique de formulation des réclamations individuelles et collectives pour la préparation des questions mises à l'ordre du jour La préparation en équipe des réunions plénières. Apprendre à organiser le travail de l'équipe	
13h45 - 17h00	13h45 - 17h00	
Le rôle du secrétaire et du trésorier Les convocations aux réunions CSE L'ordre du jour	La gestion des prises de parole L'indispensable communication aux salariés Le procès-verbal	
La hiérarchie des normes et la veille juridique	Le financement des expertises	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves

## **O** ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

### **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) - 5 JOURS

### **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## **O OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES**

- Le rôle de l'élu du CSE et et la coordination des travaux du CSE
- Maîtriser les bases juridiques des missions du CSE
- Maîtriser et valoriser les missions de l'élu au CSE

### À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- · Connaître les attributions du CSE et son fonctionnement
- · Rédiger des réclamations individuelles et collectives
- · Élaborer et utiliser une veille juridique

· Organiser et partager les rôles au sein de son équipe CSE

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- · Cas pratique sur mesure.
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME				
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15
La mise en place du CSE dans l'entreprise Acteurs et composition du CSE	Les enjeux de la santé et sécurité au CSE La CSSCT Le droit d'alerte Les activités sociales et culturelles	Le règlement intérieur Le local du CSE	Attributions économiques Le tableau de bord Le recours à l'expert Informations Consultations	La réunion du CSE Le déroulement Le PV de la réunion de CSE
13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00
Les missions du CSE Les acteurs du CSE Le rôle et le fonctionne- ment des commissions au CSE	La mise en place des ASC Le budget de fonctionne- ment du CSE La comptabilité du CSE	Les heures de délégation La BDES	La réunion du CSE La préparation L'ordre du jour	La communication au CSE La validation des connais- sances acquises Les bilans personnels et collectifs

## **D** DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

• Durée totale: 5 jours, soit 35 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **ORGANISATION**

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- · Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT jour/stagiaire

Soit 1170 € TTC, pour les cinq jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

## **D** PUBLIC VISÉ

Les secrétaires et secrétaires adjoints du Comité Social et Economique dans le cadre du congé de formation économique et syndical – CT L2145-5

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser le rôle du secrétaire du CSE
- · Accomplir les fonctions de secrétaire du CSE
- · Organiser et coordonner les travaux du CSE

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les bases juridiques pour réaliser les actions et les projets du CSE
- Animer les réunions du CSE

• Optimiser le fonctionnement des réunions du CSE

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- · Cas pratique sur mesure.
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30	
Accueil des stagiaires, tour de table Élection, durée du mandat, absence, démission, remplacement et révocation du secrétaire	Organisation des réunions préparatoires, coresponsabilité de l'ordre du jour, rencontre avec l'employeur, prise en compte des demandes des autres membres, formulation des points de l'ordre du jour, dossiers d'information	
Les membres du CSE, bureaux et commissions		
10h45 – 12h15	10h45 - 12h15	
Règlement intérieur, préparation des ordres du jour avec le président, dérou- lement d'une réunion et des votes, rédaction des procès-verbaux, administra- tion des affaires courantes	Prise de notes, personnel d'assistance du secrétaire, enregistrement des débats, réalisation des votes de consultation et de recours à un expert, réali- sation des votes sur les ASC	
Heures de délégation, liberté de déplacement, local et matériel, droit à la formation	Objectifs du PV, délai de rédaction, responsabilité du secrétaire et du président, approbation et modification du PV	
13h45 - 15h15	13h45 - 15h15	
Exercice de mise en situation sur la préparation de la réunion du CSE : préparation d'un ordre du jour, fixation des objectifs et préparation de la réunion	Exercice de mise en situation sur l'animation et la prise de parole en réunion CSE : mise en situation d'une réunion CSE	
15h30 - 17h00	15h30 – 17h00	
Exercice de mise en situation sur l'animation et la prise de parole en réunion CSE : mise en situation d'une réunion CSE	Exercice de mise en situation sur la suite d'une réunion CSE : rédaction, approbation et diffusion d'un procès-verbal de réunion	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

**Horaires :** matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00

Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves

## **ORGANISATION**

Formation en présentiel ou distanciel

## **DEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LA TRÉSORERIE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser la comptabilité du CSE, dans le cadre légal et règlementaire
- · Accomplir l'organisation et la tenue de la comptabilité du CSE
- · Faire le compte rendu et obtenir l'approbation des comptes du CSE

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- · Respecter les obligations légales du CSE en matière de comptabilité
- Mettre en place, tenir et contrôler la comptabilité du CSE
- Rendre compte au CSE

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30	
Accueil des stagiaires, tour de table Le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CSE : Thèmes abordés : les obligations comptables du CSE, le transfert de patrimoine du CE au CSE – questions/réponses	Le cadre légal et règlementaire de la comptabilité du CSE (suite) Les obligations en matière de cotisations sociales (quelles cotisa- tions pour quelles prestations, limites) Le règlement intérieur du CSE	
10h45 - 12h15	10h45 – 12h15	
La subvention de fonctionnement et la subvention des œuvres so- ciales (calcul, nature des dépenses couvertes, limites) questions/ réponses	L'organisation de la comptabilité du CSE Les règles d'une organisation comptable adaptée, documents comp- tables et outils nécessaires, organisation, classement, procédures à mettre en place	
13h45 - 15h15	13h45 - 15h15	
La tenue de la comptabilité les règles d'une comptabilité probante, travaux à effectuer (rappro- chement bancaire, solde de caisse, suivi et bilan des activités)	Les opérations de début et de fin de mandat Diligences à effectuer et précautions à prendre Questions/réponses et points de vigilance	
15h30 – 17h00	15h30 – 17h00	
Cas pratique Questions/ réponses	Synthèse et conclusion de la formation Évaluation de la session	

## **DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

- Durée totale: 2 jours, soit 14 heures
- Horaires: matin: 09h00 12h30 / après-midi: 13h30 17h00
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12
- Lieu: INACS 15 Avenue Victor Hugo 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **DÉLAI D'ACCÈS**

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ

### **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## O OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Connaître les missions des représentants de proximité
- · Agir pour la santé, la sécurité et les conditions de travail
- · Porter les réclamations individuelles ou collectives

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser une situation et proposer une réponse adaptée
- · Rechercher «la bonne information» et l'utiliser
- Être une force de proposition

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail
- Aller à la rencontre des salariés pour connaître leurs attentes

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
JOUR 1	JOUR 2	
9h00 - 10h30	9h00 – 10h30	
Connaître le rôle et les missions du CSE Comprendre «le représentant de proximité»	Assister individuellement les salariés Construire des relations avec la direction	
10h45 – 12h15	10h45 – 12h15	
Définir ses missions dans l'entreprise	Identifier les acteurs de la prévention	
ldentifier ses ressources	Agir pour la promotion de la santé	
13h45 - 15h15	13h45 – 15h15	
Planifier son action en relation avec le CSE Informer les salariés sur l'action du CSE	Savoir agir en cas d'accident du travail Accompagner les accidentés du travail	
15h30 – 17h00	15h30 – 17h00	
ldentifier les réclamations du personnel Préparer les questions pour la réunion CSE	Prévenir les risques de harcèlement Défendre les salarié(e)s concerné(e)s Évaluation de la session	

## **D** DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **©** DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **O** PRIX DE LA PRESTATION

### 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION













# LA SANTÉ AU TRAVAIL







# SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT), FORMATION OBLIGATOIRE DANS LES ENTREPRISES DES ÉLUS DU CSE POUR LES ENTREPRISES DE 11 À 299 SALARIÉS (3 JOURS)

### **O PUBLIC VISÉ**

Les membres du CSE, les représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations
- Maîtriser les outils relatifs aux inspections, aux enquêtes, au danger grave et imminent, à l'arbre des causes, au DUERP

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations
- · Définir les champs d'intervention des élus du CSE et de la CSSCT
- · Identifier les acteurs de la prévention
- Analyser les risques professionnels et leurs environnements

- · Construire un plan d'action
- Savoir réagir en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'inaptitude professionnelle

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **O** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME			
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	
9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	
	Le Document Unique d'Évaluation des Risques Pro-	Construire sa « boite à outils » L'action en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou d'inaptitude La prévention au quotidien à travers l'alerte, l'ins- pection et l'enquête sur l'outil arbre des causes	
13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	
Les travaux collectifs entre les deux instances (arti- culation entre la CSSCT et le CSE)	L'analyse des risques professionnels (définitions danger, risque, dommage, prévention, les familles de risques)		
Les acteurs de la prévention dans son entreprise Les domaines de la prévention dans son entreprise	L'adaptation aux différentes catégories de risques (les moyens pour lutter contre chaque risque)	Cas pratiques et recherche de solutions Les moyens d'action des membres de la CSSCT /	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

- Durée totale: 3 jours, soit 21 heures
- Horaires: matin: 09h00 12h30 / après-midi: 13h30 17h00
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12
- Lieu: INACS 15 Avenue Victor Hugo 92170 Vanves

### **O**ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- · Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **O PRIX DE LA PRESTATION**

## 360 € HT/jour/stagiaire

Soit 1080 € HT\*\*\* pour 3 jours par stagiaire.

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques.

(\*\*\* Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), Le plafond
Légal ne peut dépasser Trente-six fois le montant horaire du SMIC /jour/
stagiaire.)

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT), FORMATION OBLIGATOIRE DANS LES ENTREPRISES DE 300 SALARIÉS ET PLUS (5 JOURS)

### **O PUBLIC VISÉ**

• Les membres du CSE, de la CSSCT, les représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre en œuvre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations
- Maîtriser les outils relatifs aux inspections, aux enquêtes, au danger grave et imminent, à l'arbre des causes, au DUERP
- · Développer les bonnes pratiques et le fonctionnement de la CSSCT

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les champs d'intervention des élus du CSE et de la CSSCT
- · Analyser les risques professionnels et leurs environnements
- · Connaître les différents modes d'intervention
- · Choisir la bonne méthode en relation avec son objet
- Construire un plan d'action

 Savoir réagir en cas d'accident du travail, de maladie, professionnelle, d'inaptitude professionnelle

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME				
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15
CSSCT et du CSE (cadre juri-	tion dans son entreprise (Pré- venir les risques physiques, les RPS) Les ressources internes et ex- ternes, médecine du travail et	sionnels (définitions danger,	travers l'alerte, l'inspection et l'enquête avec un focus sur l'outil arbre des causes	Le projet de prévention et de sécurité dans l'entreprise (analyse du plan de préven- tion)
13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00
	Le Document Unique d'Éva- luation des Risques Profes- sionnels (DUERP)		Cas pratiques et recherche de solutions	Les moyens d'action des membres de la CSSCT / CSE (les étapes pour élaborer un diagnostic, et définir d'un plan d'action

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 5 jours, soit 35 heures

Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 360 € HT/jour/stagiaire

Soit 1800 € HT\*\*\* pour 5 jours par stagiaire.

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques.

(\*\*\* Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), Le plafond
Légal ne peut dépasser Trente-six fois le montant horaire du SMIC /jour/
stagiaire.)

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE RÉFÉRENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Le référent harcèlement
- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre ce que recouvrent le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail
- S'approprier la législation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- · Identifier les acteurs de la prévention
- · Apprendre à conduire une enquête
- Identifier les grandes lignes du plan d'action

### À l'issue de la formation, le stagiaire aura connaissance :

- · Des différents types de harcèlement sexuel
- De l'obligation d'agir contre le harcèlement sexuel en entreprise
- Du cadre général en matière de santé et sécurité des salariés

- · La prévention : obligations spécifiques et bonnes pratiques
- Le rôle spécifique du CSE et du référent harcèlement
- ReConnaître un harcèlement sexuel et signaler les faits
- Mener des entretiens : victime présumée, témoins, personne(s) mise(s) en cause

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Harcèlement sexuel au travail : définitions Harcèlement sexuel, agissements sexistes, séduction abusive : définir les différents types de harcèlement sexuel	
10h45 – 12h15	L'obligation d'agir contre le harcèlement sexuel en entreprise L'obligation générale en matière de santé et sécurité des salariés La prévention : obligations spécifiques et bonnes pratiques	
13h45 – 15h15	Comment agir face à une suspicion de harcèlement sexuel Le rôle spécifique du CSE et du référent harcèlement	
15h30 – 17h00	Réaliser une enquête, reConnaître un harcèlement sexuel, signaler les faits Mener des entretiens : victimes présumées, témoins, personne(s) mise(s) en cause	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **O**ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 260 € HT/jour/stagiaire

Soit 312 € TTC, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL (RPS)

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Identifier les signes d'apparition des RPS
- · Identifier les acteurs de la prévention
- · Apprendre à conduire un état des lieux complet

### À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les signes avant-coureur des RPS.
- · Utiliser le cadre règlementaire des RPS
- · Reconnaître le harcèlement moral au travail
- Collaborer avec les acteurs internes et externes de la prévention des RPS

- Maîtriser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Maîtriser l'élaboration du diagnostic et à la conception du plan d'action

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME			
JOUR 1	JOUR 2		
9h00 – 12h15	9h00 – 12h15		
Les RPS : de quoi parle-t-on ?	Une méthode d'analyse, « situation problème »		
Le cadre réglementaire des RPS	Repérer et analyser les indicateurs d'alerte dans l'entreprise		
Les signes avant-coureurs des RPS	La définition des RPS dans une organisation		
Le harcèlement moral au travail	1 		
13h45 - 17h00	13h45 - 17h00		
Les acteurs internes de la prévention des RPS	Le rôle du CSE et ses missions de prévention		
Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels et pluridisci- plinarité		
De l'élaboration du diagnostic à la conception d'un plan d'action	Élaborer un dispositif global de prévention des risques psychosociaux		
Obligation de sécurité et de résultats de l'employeur	Synthèse individuelle de la session		
Étude de cas			
Évaluation de la journée			

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

**Horaires :** matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• **Lieu**: INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 588 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

### **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## LE RÉFÉRENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les référents handicap en poste, futurs référents handicap
- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Comprendre ce que recouvre la notion de handicap
- Appréhender la législation en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Identifier les acteurs et les partenaires d'une politique handicap
- Apprendre à conduire un « état des lieux » de l'emploi des personnes en situation de handicap dans son entreprise
- · Identifier les grandes lignes d'un plan d'action

### À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la notion de handicap
- Appréhender les typologies handicap
- Se familiariser avec le contexte réglementaire
- · Identifier les enjeux collectifs et individuels d'une politique handicap

- Identifier les acteurs internes et externes et positionner le rôle du référent handicap
- Accompagner les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicap (RQTH).
- Être en capacité d'accompagner les managers et les collègues d'une personne en situation de handicap

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Définir la notion de handicap Appréhender les typologies de handicap	
10h45 – 12h15	Se familiariser avec le contexte réglementaire Identifier les enjeux collectifs et individuels d'une politique handicap	
13h45 – 15h15	ldentifier les acteurs internes et externes et positionner le rôle du référent handicap Accompagner les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	
15h30 – 17h00	Être en capacité d'accompagner les managers et les collègues d'une personne en situation de handicap Participer au maintien dans l'emploi	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves

## **O**ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

### **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET À L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

 Connaissance du monde du handicap, des exigences en matière d'emploi et de l'accueil bienveillant et efficace des personnes concernées

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Reconnaître les terminologies spécifiques au handicap (RQTH, MDPH, invalidité...)
- Mobiliser les partenaires de l'action (Référents handicap, agefiph, sameth...)
- Adapter son comportement à la typologie de déficience des bénéficiaires

 Comprendre les attentes du législateur en matière de prise en compte des situations de handicap

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Historique des lois françaises pour la prise en compte des personnes en situation de handicap Handicap et entreprises : législation Les différentes typologies de handicap Les situations de handicap méconnues	
10h45 – 12h15	Entreprises et reconnaissances de la situation de handicap : les différents bénéficiaires Modalités de la reconnaissance	
13h45 – 15h15	Les partenaires de l'action L'accueil des personnes en situation de handicap selon la typologie de la déficience Les attentes du législateur en matière d'inclusion	
15h30 – 17h00	Aménagement des situations de travail Handicap et formation : le référentiel Qualiopi	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves

## **O** ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 195 € HT/jour/stagiaire

Soit 234 € TTC, par stagiaire Ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## ACQUÉRIR LES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail
- S'initier aux méthodes pour participer activement à l'analyse des risques professionnels
- · Connaître les 9 principes généraux de prévention
- Appréhender le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

### À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases en prévention : enjeux et valeurs ; acteurs internes et externes ; accidents du travail et maladies professionnelles ; risques professionnels...
- · Initiation à l'évaluation des risques professionnels : méthodolo-

gies et classement à l'aide du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

 Initiation à l'analyse d'une situation de travail : notions de base en ergonomie, charge de travail, méthodologies et outils d'analyse

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME			
	JOUR 1		
9h00 – 10h30	Les bases en prévention : Enjeux et valeurs ; Acteurs internes et externes ; Accidents du travail et maladies professionnelles ; Risques professionnels		
10h45 – 12h15	Initiation à l'évaluation des risques professionnels : Méthodologies et classement à l'aide du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)		
13h45 – 15h15	Initiation à l'évaluation des risques professionnels : Méthodologies et classement à l'aide du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)		
15h30 – 17h00	Initiation à l'analyse d'une situation de travail : notions de base en ergonomie, charge de travail, méthodologies et outils d'analyse Évaluation de la session		

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **ORGANISATION**

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOLOGIQUES

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et les représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- · Appréhender le risque biologique et ses impacts
- Faire appliquer les obligations de l'employeur et les droits et devoirs des salariés
- · Connaître les 9 principes de prévention
- Mettre en œuvre une dynamique de prévention face aux impacts psychosociaux
- Imaginer l'après Covid-19

## **O OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- · Connaître l'origine et les impacts de la Covid-19
- Développer ses connaissances autour du risque biologique

- · Mettre en œuvre le plan d'action et élaborer le PAPRIPACT
- Appréhender les conséquences du télétravail en période de crise
- Connaître les facteurs du risque psychosocial

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratique sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

## **O** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Le Covid-19 : son origine et ses impacts Le risque biologique	
10h45 – 12h15	Les obligations de l'employeur et les droits et devoirs des salariés Les 9 principes de prévention	
13h45 – 15h15	Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) Le télétravail en situation	
15h30 – 17h00	Les impacts psychosociaux Imaginer l'après Covid-19	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

Horaires: matin: 09h00 – 12h30 / après-midi: 13h30 – 17h00
Nombre de stagiaires prévu: minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **O** ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- · Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

soit 294 € TTC par stagiaire

Ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

### O DÉLAI D'ACCÉS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## **ANALYSE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, L'ARBRE DES CAUSES**

## **D** PUBLIC VISÉ

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Découvrir et évaluer les origines d'un problème ou d'un accident
- Savoir engager la mise en œuvre d'actions correctives efficaces
- · Maîtriser la méthode et les différents types de liens logiques

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre et maîtriser la méthode de l'arbre des causes
- Pratiquer l'arbre des causes en utilisant des exemples concrets
- · Structurer une démarche d'analyse des accidents
- · Exploiter l'analyse et la communiquer
- Maîtriser les outils techniques d'élaboration (entretien, observation...)

Évaluation de la session

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Comprendre et maîtriser la méthode de l'arbre des causes	
10h45 – 12h15	Pratiquer l'arbre des causes en utilisant des exemples concrets	
13h45 – 15h15	Apprendre à structurer une démarche d'analyse des accidents Exploiter l'analyse et communiquer	
15h30 – 17h00	Maîtriser les outils techniques d'élaboration (entretien, observation) Évaluation de la session	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

• **Horaires**: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

### **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## O OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques SSCT dans un contexte réglementaire et juridique
- Identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document unique
- Faire de cette évaluation des risques professionnels (EVRP) un outil de pilotage et de gestion des des risques Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir pourquoi réaliser une évaluation des risques professionnels (enjeux internes, vocabulaire du risque, législation...)
- Cadre réglementaire du DUERP

- Connaître le cadre les principaux documents en lien avec le document unique
- Mettre en œuvre l'évaluation des risques
- Rédiger son document unique et son programme de prévention
- · Faire du DUERP un outil de management de la prévention

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME		
	JOUR 1	
9h00 – 10h30	Pourquoi réaliser une évaluation des risques professionnels ? (Enjeux internes, vocabulaire du risque, législation)	
10h45 – 12h15	Cadre réglementaire du DUERP Connaître les principaux documents en lien avec le document unique	
13h45 – 15h15	Mettre en œuvre l'évaluation des risques Rédiger son document unique et son programme de prévention	
15h30 – 17h00	Faire du DUERP un outil de management de la prévention Évaluation de la session	

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **ORGANISATION**

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## INTRODUCTION À L'ERGONOMIE

## **D** PUBLIC VISÉ

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- S'approprier les notions de base de l'ergonomie.
- Comprendre le rôle et la mission d'un ergonome

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

 Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires

- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME			
JOUR 1	JOUR 2		
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30		
Le contexte général de la protection sociale Les différents acteurs de la protection sociale	Les régimes complémentaires Les dispositions, habituelles de couverture		
10h45 - 12h15	10h45 – 12h15		
Les différents moyens de mettre en place le régime complémentaire	Les garanties et services additionnels (Le haut degré de solidarité)		
13h45 - 15h15	13h45 – 15h15		
L'environnement Sécurité sociale	Le suivi du régime de santé par le CSE et sa communication aux sa- lariés		
15h30 - 17h00	15h30 – 17h00		
La protection sociale de base	Les commissions de suivi, le reporting Les comptes de résultats Évaluation de la session		

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours, soit 14 heures

• Horaires: matin: 09h00 – 12h30 / après-midi: 13h30 – 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## **O** ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **O** PRIX DE LA PRESTATION

### 195€ HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC, les deux jours, par stagiaire Ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

### Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## O DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**













# LA COMMUNICATION







## RÉSEAUX SOCIAUX, LES BASES POUR COMPRENDRE ET LES UTILISER

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## **O OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**COMPÉTENCES VISÉES

 Choisir un mode de communication adapté à sa cible, en maîtriser les bases : rédiger / mettre en page / diffuser / assurer le suivi de sa communication

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les étapes clés pour construire une communication syndicale adaptée
- Être opérationnel(le) pour créer des supports et les diffuser

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME				
JOUR 1				
9h00 – 10h30	Analyser ses besoins en communication Définir les besoins de sa cible			
10h45 – 12h15	Présentation des différents réseaux sociaux Établir une stratégie de communication			
13h45 – 15h15	Mettre en œuvre sa stratégie de communication			
15h30 – 17h00	Réaliser ses premiers supports de communication et les diffuser			

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 1 jour, soit 7 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

### **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

### 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **©** RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **Ø** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## LA COMMUNICATION ÉCRITE

## **O PUBLIC VISÉ**

- · Les membres du Comité social et économique
- · Les délégués et représentants syndicaux

## O OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Différencier les outils d'information, de communication, et d'échanges
- Maîtriser des règles de base pour élaborer un tract

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les objectifs d'un tract, choix, contenu, cible, planning...
- · Choisir les informations et identifier des arguments
- · Construire et utiliser une trame de tract

- · Mettre en forme les messages pour faciliter leur compréhension
- · Utiliser les outils graphiques pour valoriser l'information.

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- · Conseils individualisés immédiatement applicables

### **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME				
JOUR 1				
9h00 – 10h30	Pourquoi et quand rédiger un tract ? Le tract, aspects spécifiques, forces et limites Trier et hiérarchiser ses informations			
10h45 – 12h15	Déterminer des messages-clés Rédiger des titres et sous-titres, la fonction style Règles de rédaction : court, simple, précis			
13h45 – 15h15	Mettre en œuvre sa stratégie de communication			
15h30 – 17h00	Réaliser ses premiers supports de communication et les diffuser			

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

- Durée totale: 1 jour, soit 7 heures
- Horaires: matin: 09h00 12h30 / après-midi: 13h30 17h00
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12
- Lieu: INACS 15 Avenue Victor Hugo 92170 Vanves

## **O**ORGANISATION

Formation en présentiel ou distanciel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- · Soit par mail à secretariat@inacs.fr

### **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail :

michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION



## MAÎTRISER VOS INTERVENTIONS PUBLIQUES EN CONTRÔLANT VOTRE VOIX

## **FORMATION QUALIFIANTE**

## **O PUBLIC VISÉ**

 Les salarié(e)s dans le cadre du congé de formation économique et syndical - CT L2145-5 –

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

La maîtrise de la prise de parole en public pour développer son efficacité en situation de communication avec les autres (recueil d'information, échanges, négociations, prise de parole public...).

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le lien entre l'expression vocale et la respiration
- · Installer un climat propice à l'écoute
- · Préparer son intervention
- · Utiliser les techniques oratoires pour capter l'intérêt
- · Utiliser toutes ses ressources pour appuyer son discours

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Accompagnement ajusté à la personne et suivi en amont et tout au long de la formation.
- · Exercices pratiques et mises en situation.
- Salle équipée pour des différents type d'exercice corporel, vidéos, livret, mp3, textes

## **©** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME					
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3			
9h00 – 12h15	9h00 – 12h15	9h00 – 12h15			
Présentation de la formation et des stagiaires Maîtriser la voix, construire son outil de communi- cation (exercices de diction, découverte et optimi- sation de la voix)	tance, développer l'impact de sa voix	Training préparatoire en utilisant les différents ou- tils et méthodes (méditation, qi gong)			
13h45 – 17h00	13h45 – 17h00	13h45 – 17h00			
Maîtriser le souffle et la présence, se préparer à la prise de parole, apprendre à apprivoiser ses émo- tions Exercice de mise espace et de prise de conscience de la communication corporelle	Approfondir ses connaissances Adopter son mode de préparation corporel et vocal Renforcer sa capacité de résistance au stress. Usage de la méditation, pratique du débat avec des contradicteurs	Épreuves orales devant le public, d'un texte et d'un sujet choisi par le stagiaire Conseils personnalisés à chaque participant			

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

• Durée totale: 2 jours + 1 jour soit 21 heures

• Horaires: matin: 09h00 - 12h30 / après-midi: 13h30 - 17h00

• Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12

• Lieu: INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

## ORGANISATION

Formation en présentiel

### **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

### 962,50 € HT/jour/stagiaire

Soit 1 155 € TTC pour les trois jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **©** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## **INSCRIPTION**



## AMÉLIORER SES CAPACITÉS D'EXPRESSION ORALE ET APPRENDRE À DÉSAMORCER LE CONFLIT

### **O PUBLIC VISÉ**

 Tous publics ayant besoin de gagner en assurance, en confiance ou en savoir-faire dans sa communication orale lors de situations potentiellement conflictuelles (réunions, négociations, revendications, gestion de la ressource humaine, etc.)

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Écouter activement le point de vue de son interlocuteur(trice) pour trouver des solutions pertinentes
- Renvoyer la critique de façon constructive sans encaisser ni riposter
- · Utiliser les différents types de reformulation

## À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les fondamentaux de la communication non-violente
- Analyser les comportements parasites à l'échange constructif

- · Formuler la critique de façon constructive
- Maîtriser les 4 types de reformulation
- · Maîtriser la méthode DESC

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- · Cas pratique sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

## **O** FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS

PROGRAMME				
JOUR 1	JOUR 2			
9h00 – 10h30	9h00 – 10h30			
Connaître les différents profils de communication Les fondamentaux de la communication non-violente Découvrir son profil de communication assertif	Acquérir des techniques de communication assertive Écouter activement le point de vue de son interlocuteur(trice) pour trouver des solutions de sortie de conflit pertinentes			
10h45 – 12h15	10h45 - 12h15			
Identifier les comportements refuges Reconnaître les freins à la communication interpersonnelle. Apprendre à articuler son discours pour faire passer un message difficile	Renvoyer la critique de façon constructive sans encaisser ni riposter Maîtriser les 4 types de reformulation.			
13h45 - 15h15	13h45 - 15h15			
Développer une communication non-violente au quotidien Identifier les modalités d'application de la méthode DESC	Maîtriser le discours assertif pour sortir gagnant des situations conflictuelles Décrire les faits le plus objectivement possible Exprimer ses émotions			
15h30 - 17h00	15h30 - 17h00			
Appliquer la méthode DESC aux situations particulières rencontrées par les stagiaires en contexte professionnel	Présenter des solutions créatives de sortie de conflit Générer l'adhésion des moins coopératifs en exposant les consé- quences mutuellement bénéfiques des solutions proposées			

## **O DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

- Durée totale: 2 jours, soit 14 heures
- Horaires: matin: 09h00 12h30 / après-midi: 13h30 17h00
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 12
- Lieu: INACS 15 Avenue Victor Hugo 92170 Vanves

### ORGANISATION

Formation en présentiel

## **ODEMANDE D'INFORMATION**

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

## **OPRIX DE LA PRESTATION**

## 290 € HT/jour/stagiaire

Soit 696 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

## **O** RÉFÉRENTS

## Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

## Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

## **O** DÉLAI D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

## INSCRIPTION







INACS

15 avenue Victor Hugo
92170 VANVES

secretariat@inacs.fr 01 86 90 43 79 www.inacs.fr

